



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Finale régionale en donnes libres

Saison : 2025 / 2026

Article 1 : DÉROULEMENT

Le Comité Ile de France organise son championnat régional « donnes libres » qui attribuera le titre de Champion Ile de France « donnes libres » 2025/2026.

Ce championnat se déroulera en 2 séances sous l'égide de l'Excuse Villecresnoise :

Le samedi 29 novembre 2026

À 12 heures et 20 h 45

**A L'ATOUT D'HONNEUR DE VELIZY
Centre d'Animation Culturelle Maurice Ravel
25, avenue Louis Breguet**

78140 – VELIZY - VILLACOUBLAY

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la Zone 81 (Comité Ile de France) à jour de leurs cotisations 2025/2026, toutes catégories confondues.

Un joueur non licencié et désirant participer pourra prendre sa licence sur place.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de cette compétition il est recommandé de s'inscrire par avance :

- Par internet sur le site du comité www.comiteiledefrancedetarot.fr sur le module « formulaire d'inscriptions »
- Auprès du Directeur d'épreuve [Kamel BOUSBA](mailto:kamel.bousba62@gmail.com) au [06 24 63 50 58](tel:0624635058) ou par mail à l'adresse suivante : kamel.bousba62@gmail.com.

Les inscriptions pourront également se faire sur place à partir de 11h00.

Les inscriptions tardives ne seront prises en compte par multiple de 4. Elles seront closes ¼ d'heure avant le début de la compétition c'est-à-dire à 11h45.

Participation

- 10 € par joueur et par séance, 5 € pour les juniors, les espoirs et les étudiants.

Article 3 : QUALIFIÉS

16 joueurs seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera:

Du vendredi 03 avril au lundi 06 avril 2026 à PONTARLIER (25).

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes

- Chapitre 1 Epreuves officielles : Articles 1 - 2
- Chapitre 2 Règles communes : Articles 20 à 41 à l'exception des articles 22 à 26, 29 et 36.

Fascicule 2 Donnes libres

- Chapitre 1 : Règlement officiel.
- Chapitre 3 : Règlement des compétitions - Articles 1 à 6 et 24 à 29.

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Le champion sortante 2024/2025, Pascal DELABARRE s'il participe, occupera la place Nord 1 lors de la 1^{ère} séance.

- La 1^{ère} séance débutera à 12 heures : Mise en place aléatoire avec le programme FF-TAROT (sauf Nord 1)
- 5 tours de 5 donnes seront joués mouvement FFT.
- Pour le cas où il y aurait en première séance :
 - 1 table relais : 3 éliminés.
 - 2 tables relais : 2 éliminés.
 - 3 tables relais, 1 éliminé.
- La 2^{ème} séance débutera vers 17 heures avec 2 tours de 5 donnes puis à 20h45 avec 3 tours de 5 donnes : la mise en place du premier tour sera effectuée par serpent in de manière à brasser au mieux les orientations en fonction des résultats de la séance précédente, puis mouvement FFT pour les tours suivants.
- Le classement final sera effectué sur le cumul des points des 2 séances

Ex-æquo :

En cas d'égalité après chaque séance, on retiendra pour le tour suivant le meilleur score obtenu sur une position, puis si à nouveau égalité, le plus grand nombre de contrats réussis, puis si à nouveau égalité, le plus grand nombre de surcontrats réussis, suivant la hauteur.

- Temps de jeu :
 - 50 mn par tour de 5 donnes, au signal de l'arbitre
 - Après 45mn, il sera interdit de redistribuer,

Article 6 : INDICE PCN - PP

 **Indice des PCN : 1,8**
 **PP : 3/2/1**

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

La directrice d'épreuve, le Président de zone, le Président du comité, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles : accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Mesures sanitaires : Mesures sanitaires soumis aux conditions en vigueur à la date de la compétition

La Directrice d'Épreuve	La Présidente de la C.C. R	Le Président de zone
Kamel BOUSBA	Lydia JANNEAU	Stéphane MIONNET